

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800****Séance du 15/05/2025****Nombre de Conseillers :****En exercice : 14****Présents : 11****Votants : 11****L'an deux mille vingt-cinq**

le : jeudi quinze mai à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 09/05/2025

**PRESENTS** : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure.**ABSENTS** : MARECHAL Aurélie, RIN Kevin, GRAF Thomas.

Madame NOUASSRIA Eva a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2025 05 23 Affectation des résultats Budget Principal Exercice 2024**

Considérant que la délibération n°2025\_03\_11 statuant sur l'affectation des résultats était erronée,

Considérant le vote du budget supplémentaire dans la séance

Le Conseil municipal,

- Constatant que le compte administratif 2024 présente :
  - un excédent de fonctionnement de 554 153.71 €uros,
  - un déficit d'investissement de 314 837.62 €uros,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2024 comme suit :

- Ligne 001 "Déficit d'exécution de la section d'investissement reporté" : 314 837,62 €
- Compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" : 314 837,62 €
- Ligne 002 " Excédent de fonctionnement reporté" : 239 316,09 €

**Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.****Au registre suivent les signatures.****Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.****La secrétaire, Eva NOUASSRIA.**